

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
911<sup>ème</sup> RÉUNION  
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE  
24 Février 2020

PSC/PR/COMM(CMXI)

COMMUNIQUÉ

**COMMUNIQUÉ**

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de 911<sup>ème</sup> réunion, tenue le 24 février 2020, sur les prochaines élections en Somalie et l'avenir de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM):

**Le Conseil de paix et de sécurité,**

***Prenant note*** du rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie, l'avenir de l'AMISOM et les prochaines élections en Somalie, ainsi que de la déclaration faite par le Représentant permanent de la République de Djibouti, S.E l'Ambassadeur Mohamed Idriss Farah, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de février 2020, et d'une présentation faite par l'Ambassadeur Francisco Madeira, Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA en Somalie et chef de l'AMISOM; ***prenant également note*** de la communication faite par le Directeur des Affaires politiques de la Commission de l'UA, Dr. Khabele Mathlosa, sur les prochaines élections en Somalie; ainsi que des déclarations faites par le Représentant de la République du Soudan, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Représentant de la République d'Afrique du Sud, en tant que coordonnateur des membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) et du Représentant du Bureau des Nations unies auprès de l'Union africaine (UNOAU);

***Rappelant*** ses prises de position antérieures sur la situation en Somalie et l'AMISOM, en particulier le communiqué [PSC/PR/COMM.1 (CMI)] adopté lors de sa 901<sup>ème</sup> réunion tenue le 13 décembre 2019; le communiqué [PSC/PR/COMM. (DCCCLXV)] adopté lors de sa 865<sup>ème</sup> réunion tenue le 7 août 2019; le communiqué [PSC/PR/COMM.1 (DCCCLVIII)] adopté lors de sa 848<sup>ème</sup> réunion tenue le 9 mai 2019, ainsi que la résolution 2472 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) du 31 mai 2019.

**Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:**

1. **Se félicite** du troisième rapport trimestriel du Président de la Commission sur la situation en Somalie, couvrant la période décembre 2019 - février 2020, conformément au paragraphe 11 du communiqué adopté par le Conseil lors de sa 848<sup>ème</sup> réunion tenue le 9 mai 2019, dans lequel: le Conseil a demandé à la Commission de travailler en étroite collaboration avec les Nations unies pour suivre la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM et pour assurer des rapports trimestriels opportuns au Conseil sur la situation en Somalie; ainsi qu'au communiqué adopté par le Conseil lors de sa 865<sup>ème</sup> réunion tenue le 7 août 2019, dans lequel le Conseil a demandé à la Commission de commencer à diriger le processus d'évaluation des menaces, en coordination avec l'AMISOM et les Nations unies et d'informer le plan de reconfiguration de l'AMISOM et les localités qui seront envisagées pour faciliter le retrait des 1.000 soldats, conformément à la résolution 2472 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), et de faire rapport au Conseil lors du prochain cycle de présentation de rapports;
2. **Prend note** des efforts déployés par le Gouvernement fédéral de la Somalie (FGS) pour promouvoir la participation politique inclusive et le dialogue avec ses États membres fédéraux (FMS), tel qu'en témoigne le processus de consultation qui a eu lieu entre le FGS et les FMS en décembre 2019, les développements positifs initiés qui ont permis la tenue d'élections parlementaires des États, conduisant à l'élection d'un nouveau Président et à l'élection d'Ahmed Abdi Kariye Qoor-Qoor, le 2 février 2020, en tant que nouveau Président de Galmudug;

3. **Se félicite** des efforts et des progrès significatifs accomplis par le FGS dans la mise en œuvre de l'agenda législatif, y compris la promulgation, par le Président Mohamed Abdullahi Mohamed Farmaajo, le 26 décembre 2019, du projet de loi sur la gestion des finances publiques et la législation relative aux entreprises, ainsi que l'approbation par la Chambre du peuple de la loi électorale fédérale et sa promulgation par le Président Mohamed Abdullahi Mohamed Farmaajo, le 20 février 2020; **se félicite également** de l'élaboration de la stratégie de communication pour la sécurité des élections en appui au Groupe de travail national sur la sécurité électorale (NESTF) et du soutien technique et sécuritaire continu de l'AMISOM au processus électoral;
4. **Exprime sa profonde préoccupation** face aux attaques continues et aveugles d'Al-Shabaab contre la population et les installations civiles, ainsi que face aux assassinats ciblés de membres du gouvernement et d'éminents hommes politiques; **exprime** ses sincères condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie et **souhaite** un prompt rétablissement aux blessés lors de ces lâches attaques; **rend hommage** aux pays contributeurs de troupes et de police à l'AMISOM et à leurs ressortissants, en particulier ceux qui ont payé le prix ultime de la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie;
5. **Reconnaît** que, bien que la capacité de combat d'Al Shabaab se soit considérablement affaiblie, le groupe continue de menacer gravement la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie et de la région toute entière; à cet égard, le Conseil **condamne fermement** ceux qui financent ou soutiennent les activités du groupe terroriste Al-Shabaab qui sapent le processus de paix et de stabilisation en Somalie et **met en garde** que le Conseil nommera et pointera du doigt les personnes impliquées;
6. **Rend hommage** à tout le personnel de l'AMISOM pour leurs sacrifices et leur engagement constant en faveur de la cause de la paix en Somalie, et les **encourage** à persévérer jusqu'à ce qu'Al Shabaab soit complètement vaincu et que la Somalie et la région soient stabilisées; **rend un hommage particulier** à tous les membres du personnel de l'AMISOM qui ont fait le sacrifice ultime; **exprime ses condoléances** à leurs familles et **souhaite** un prompt rétablissement à tous les membres du personnel de l'AMISOM qui ont été blessés;
7. **Félicite** l'AMISOM d'avoir assuré que ses opérations soient conduites dans le respect du droit international humanitaire (DIH), du droit international des droits de l'homme (DIDH) et conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (HRDDP);
8. **Se félicite** de la conduite, par l'AMISOM, en coordination avec le FGS et ses partenaires, d'une évaluation conjointe des menaces en vue d'informer la préparation de l'AMISOM à reconfigurer, déterminer les localités et les préparatifs pour le retrait de 1.000 soldats d'ici le 28 février 2020;
9. **Félicite** les Nations unies, l'UE et les autres partenaires bilatéraux pour leur soutien financier et matériel continu apporté à l'AMISOM et au FGS dans la mise en œuvre du STP; Dans ce contexte, le Conseil **salue**, en particulier, l'engagement continu des Nations unies à organiser plusieurs réunions de planification opérationnelle et de coordination, ainsi que des activités conjointes pour faciliter la mise en œuvre de la phase deux (2) du STP et **exhorte** les parties somaliennes à continuer de coopérer avec l'AMISOM ;
10. **Prend note** de la réunion du Comité de coordination militaire (MOCC) tenue le 28 janvier 2020 pour discuter du retrait de l'AMISOM et des futurs engagements de l'UA en Somalie après 2021; **prend également note** de l'exercice d'évaluation des menaces récemment

conclu par le FGS, l'UA et les Nations unies et d'autres partenaires compétents, visant à déterminer les conditions politiques, de sûreté et de sécurité susceptibles de menacer la paix, la sécurité, la sûreté et la stabilité en Somalie, et de l'évaluation qui étayera également un examen et une optimisation des équipements de l'AMISOM, ainsi que d'un plan de reconfiguration et l'harmonisation du CONOPs de l'AMISOM 2018-2021 pour refléter les principales tâches prioritaires requises pour la réalisation du STP et la transition d'ici décembre 2021, et, en dans ce contexte, **se félicite** de la décision de la Commission de mettre en œuvre le prochain retrait des 1.000 soldats de l'AMISOM, d'ici février 2020, sur la base de prorata, pour tous les pays contributeurs de troupes;

11. **Exprime sa préoccupation** face aux inondations provoquées par les fortes pluies en Somalie et la crise humanitaire qui a suivi, qui ont provoqué le déplacement de nombreuses personnes; À cet égard, le Conseil **félicite** l'AMISOM et tous ses partenaires internationaux d'avoir apporté une assistance humanitaire à la population des zones affectée par les inondations, et d'avoir assuré la sécurité et la reconstruction de certaines routes et ponts pour faciliter l'accès humanitaire et la circulation des biens et des personnes et **encourage** la communauté internationale à continuer de soutenir la population affectée;

12. **Souligne l'importance** de la mobilisation de toutes les ressources nécessaires et de la création d'un climat politique et sécuritaire propice à l'organisation réussie d'élections crédibles et inclusives en Somalie. Dans ce contexte, le Conseil **félicite** la Commission pour tout le soutien apporté au FGS, en particulier à la Commission électorale nationale indépendante, au moment où la Somalie prépare ses élections générales;

13. **Demande** à la Commission d'entreprendre une analyse globale de la situation actuelle en Somalie et de l'avenir de l'AMISOM et de soumettre le rapport au Conseil pour examen, au plus tard le 27 mai 2020, lorsque le renouvellement du mandat de l'AMISOM sera examiné par Conseil;

14. **Décide** d'adopter le rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie et lui **demande** de transmettre le présent communiqué aux membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) et au Secrétaire général des Nations unies pour distribution aux membres du Conseil de sécurité des Nations unies en tant que document de travail, conformément au paragraphe 32 de la résolution 2472 (2019) du CSNU;

15. **Décide** de rester activement saisi de la question.